



AVIS PUBLIC 2018-022

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

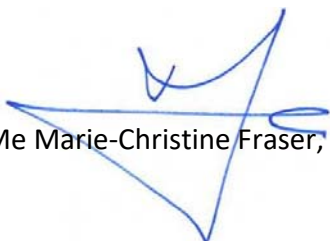
Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **10 septembre 2018 à 19 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2018-012 visant le 400, rue de l'Amiante, Asbestos.

Nature et effets : Permettre l'utilisation d'un recouvrement de toile pour un bâtiment accessoire tel que proscrit par l'article 7.8.3 du règlement de zonage de la Ville d'Asbestos numéro 2006-116.

Nature et effets : Réduire la marge latérale, pour l'implantation d'un bâtiment accessoire, à 30 centimètres plutôt que 1 mètre, tel que le prescrit le règlement de zonage de la Ville d'Asbestos numéro 2006-116 pour la zone 21-I.

Donné à Asbestos, Québec, ce 23^e jour d'août 2018.



Me Marie-Christine Fraser, greffière